



PROGRAMME DE FORMATION

Gérer un projet d'accessibilité pour un patrimoine immobilier

Formation 3



Certification QUALIOPi : B00681

SIRET : 814 307 120 00018 – APE : 7112 B

Enregistré à l'agence nationale DPC sous le n° 9192

Qualifié OPQIBi 0111 Prise en compte du handicap : 18 02 3600

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 76 81 01435 81 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État



Formacodes	22214
Formateurs et intervenants	Thierry LIES – Audit – Spécialiste accessibilité des bâtiments
Tarifs et durées (à la date du document)	En entreprise : 3 560,00 € pour 3 j de 7 h, soit 21 h Exonération de TVA : en application des A. 256 et 256 A et 261-4-4 a du CGI Pour actualiser cliquer ici
Lieux de formation	Dans les locaux de l'entreprise
Conditions	Tous frais de déplacement, de restauration et d'hébergement compris en métropole
Modalités d'accès Délais d'accès	Intra (en entreprise) : dates à convenir Autres modalités de formation sur demande
Nombre de stagiaires	Jusqu'à 8 par session (âge minimum requis : 18 ans)
Taux de satisfaction des stagiaires (à la date du document)	Non connu
Taux de validation des compétences	Non connu
Validation	QCM et remise d'une attestation de compétences
Lien site internet	https://liessaccess.fr/formations/f3-gerer-un-projet-daccessibilite-pour-un-patrimoine-immobilier

Programme mis à jour le 07/01/2026

Description résumée

Gestion de projets d'accessibilité tous bâtiments et aménagements ; Préconisations réglementaires et de qualité d'usage ; Exercices pratiques et mises en situation ; Nombreux documents fournis dont guides, diagnostics et dossiers témoins, diaporama de la formation ; Suivi gratuit du premier projet post-formation.

1. Contexte

Il existe un volume important de travaux de mise en conformité de l'accessibilité des établissements recevant du public, en particulier par suite des dépôts des Ad'AP (mairies, écoles, commerces, etc.).

Il existe aussi une forte demande de travaux d'adaptation ou d'aménagement des logements par suite du vieillissement de la population et du développement du maintien à domicile.

La réglementation sur ces sujets est diverse, complexe et fortement évolutive.

Pour toutes ces raisons nous vous proposons une formation courte spécifique à votre activité.

Cette action de formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la Formation professionnelle ; elle concourt au développement des compétences dans la catégorie « Action de formation » mentionnée à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2. Public destinataire

Métiers de l'immobilier et gestionnaires d'Établissement Recevant du Public : Administrateur(rice)s, gestionnaires, chargé(e)s de projet, syndics de copropriété, agents immobiliers, responsables d'urbanisme ou de patrimoine, assistant(e)s à maître d'ouvrage, secrétaires de mairie, etc.

3. Prérequis

- Expérience ou diplôme attestant de la connaissance pratique et théorique des règles de l'art de son métier
- Niveau 5 (BTS ou équivalent)
- Niveau 4 (BAC ou équivalent) et expérience professionnelle
- Niveau 3 (CAP ou équivalent) et expérience professionnelle significative

Admission sur CV, lettre de motivation, entretien téléphonique

- Matériel nécessaire pour suivre la formation en présence :
 - > Prise de note,
 - > Mètre ruban

4. Objectifs – but professionnel visé

Permettre aux professionnels impliqués dans l'accessibilité d'un patrimoine immobilier de maîtriser les règles d'accessibilité et de qualité d'usage, et de mener à bien la gestion d'un projet.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- 4.1. Gérer un projet de travaux qui, au-delà des règles minimales de la réglementation, prennent en compte le confort d'usage pour les quatre familles de handicap.
- 4.2. Exploiter les règles d'accessibilité des différentes réglementations concernant les établissements recevant du public (ERP), les installations ouvertes au public (IOP), les maisons individuelles, les logements saisonniers et les bâtiments d'habitation collectifs, lors d'une opération de construction, d'aménagement ou de rénovation.
- 4.3. Comprendre les fonctions et le contenu d'un diagnostic accessibilité, d'un Ad'AP, d'une déclaration de travaux, d'une attestation de conformité, d'un Registre public d'accessibilité et de tout autre document administratif ou notice descriptive nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'accessibilité d'un ERP.
- 4.4. Assister un maître d'ouvrage lors des différentes phases d'une opération de mise en conformité de l'accessibilité en constituant le dossier complet de mise en conformité, pièces écrites et pièces graphiques, en gérant sa transmission aux autorités et commissions compétentes et en planifiant la réalisation des travaux.
- 4.5. Piloter les aspects juridiques et financiers d'un projet d'adaptation de logement et collaborer avec un(e) ergothérapeute un(e) professionnel(le) du bâtiment.

5. Objectifs pédagogiques à atteindre

Pendant la formation, les participants devront :

- 5.1. Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap.
- 5.2. Savoir où trouver les règles d'accessibilité spécifiques au cadre bâti existant et aux nouvelles constructions dans le cadre de son métier.
- 5.3. Savoir lire et vérifier le contenu d'un diagnostic d'accessibilité, d'une déclaration de travaux, d'une attestation de conformité, et savoir rédiger un registre d'accessibilité et tout autre document administratif permettant de gérer un Ad'AP.
- 5.4. Repérer les échéances administratives imposées aux maîtres d'ouvrage et les parties prenantes d'une mise en conformité d'un ERP.
- 5.5. Repérer les droits et devoirs d'un bailleur ainsi que les opérateurs-clés concernant la santé, le bâtiment, l'accompagnement et le financement

6. Méthodes et moyens pédagogiques

Enseignement théorique et pratique avec mise en situation sur le terrain (étude de cas, y compris mesures et utilisation du matériel requis).

Matériel :

- Vidéo-projection (textes, schémas, photos, vidéos)
- Matériel et équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle...)
- Documents papiers de dossiers témoins réalisés mis à disposition
- Documentation sur clé USB

7. Programme et contenu

JOUR 1 :

- Présentation de l'action de formation
- Tour de table et partage des activités et projets professionnels
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage

Sensibilisation au handicap avec mise en situation :

- **Module ACCESS-01 : Handicaps et usagers – Caractériser une large palette de handicaps et leurs implications concrètes**
(Exposé théorique, exercices pratiques, échanges, réponse aux questions)

Compétences développées : Être capable de comprendre les spécificités de chaque type de handicap, perte de mobilité ou différence ; Être capable d'appréhender les difficultés auxquelles les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées.

- > Caractéristiques des différents types de handicap et descriptif des déficiences fréquentes ; Mise en parallèle avec les difficultés des personnes âgées
 - > Manipulation du matériel et des équipements de mise en situation de handicap
 - > Chaîne de déplacement, éléments du bâti et valeurs dimensionnelles à prendre en compte
 - > Exercices de mise en situation de handicap sur des parcours intérieurs et extérieurs : expérimentation de la chaîne de déplacement et des difficultés qui peuvent être rencontrées suivant le handicap ou la déficience
 - > Retours d'expériences, échanges
- **Module ADAPT-01 : Adaptation d'un logement – Collaborer avec les parties prenantes**
- Compétences développées : Être capable de travailler en collaboration tripartite : ergothérapeute, organisme social facilitateur de type "guichet unique" et professionnel du bâtiment
- > Présentation des différents rôles des intervenants lors de l'adaptation d'un logement : organismes publics et financeurs, conseiller habitat, ergothérapeute, professionnels du bâtiment
 - > Développement autour de la collaboration attendue : professionnel de la santé/professionnel du bâtiment
 - > Les différentes étapes d'un projet d'adaptation
- **Module ADAPT-22 : Adaptation d'un logement – Gérer les aspects humains et juridiques**
- Compétences développées : Être capable de définir les obligations du bailleur
- > Prise en compte de l'environnement psychosocial
 - > Présentation du cadre juridique lié au Code de la construction et de l'habitation

JOUR 2 :

- **Module ACCESS-02 : Réglementations et documents d'audit – Comprendre et exploiter un rapport de diagnostic d'accessibilité d'un établissement grâce à une connaissance des réglementations propres à l'accessibilité**
- Compétences développées : Être capable d'appliquer la réglementation adaptée au bâtiment ou à l'installation étudié(e) ; Être capable, lors d'opérations de construction, de rénovation ou de diagnostic, de réussir ou de solutionner l'accessibilité aux personnes handicapées, au sens de la réglementation.
- > Continuité ou rupture de la chaîne de déplacement : voirie, entrée de la parcelle, stationnement, cheminements extérieurs, accès au bâtiment, accueil, circulations horizontales, circulations verticales, sanitaires, toutes salles
 - > Règles d'accessibilité applicables aux ERP/IOP dans un cadre existant et mise en parallèle avec les règles de la construction
 - > Règles d'accessibilité applicables à la voirie et aux espaces publics
 - > Les besoins d'espaces, limites dimensionnelles
- > Exercices de diagnostic
 - > Résolution de problèmes et solutions multiples
 - > Les erreurs à éviter

- **Module ACCESS-03 : Documents administratifs – Comprendre un Ad'AP, une déclaration de travaux, une attestation de conformité et un Registre public d'accessibilité**

Compétences développées : Être capable de reconnaître les différents documents administratifs propres à l'accessibilité, leur utilité, leur fonction et leur place dans les phases d'une opération de mise en conformité de l'accessibilité d'un établissement ou d'un aménagement.

- > Présentation des Ad'AP, des demandes d'autorisation de travaux et des attestations de conformité (Cerfa officiels)
- > Présentation du Registre public d'accessibilité (composition, diffusion et gestion)
- > Exercices pratiques de renseignement des Cerfa et documents officiels

- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

JOUR 3 :

- Questionnaire et autocorrection sur les connaissances apportées la veille

Journée de mise en situation avec étude de cas (ou travail personnel si formation à distance, avec visa du formateur) :

- **Module ACCESS-11 : Étude de cas avec constitution d'un livrable – Réaliser un document complet et finalisé**

Compétences développées : Être capable de réaliser des prestations professionnelles pour un client réel ou fictif dans un temps imparti ; Être capable de rédiger, corriger et ordonner des documents en vue de leur exploitation par le client.

- > Exploiter un diagnostic d'accessibilité, tenir compte, pour un ERP, de l'année de construction, de la catégorie, du type, des prestations apportées au public, des particularités, de la politique d'accessibilité du donneur d'ordre, de l'Ad'AP et des éventuelles modifications à y faire, des contraintes avec la voirie publique
- > Traiter un cas dérogatoire pour un ERP et préparer les concertations avec l'UDAP (Architecte des Bâtiments de France) et la DDTM (service de l'urbanisme de la préfecture)
- > Compléter et finaliser un dossier d'adaptation de logement

> Mise en situation à partir d'un cas réel ou fictif : constitution d'un dossier complet de mise en conformité, gestion de la transmission aux autorités et commissions compétentes, planification de la réalisation des travaux

- Réalisation à partir d'un cas réel ou fictif d'un dossier type d'accessibilité complet, comprenant l'état des lieux, le rapport de diagnostic, et la déclaration administrative des travaux d'un établissement recevant du public dans un cadre bâti existant
- Réalisation d'exercices avec des niveaux de difficulté progressifs
- Clôture de la formation :
 - Contrôle des connaissances par un QCM
 - Remise de l'attestation de compétences
 - Remise de documents numériques (calculs divers, bibliothèques diverses, exemples types de rapports et de dossiers)
 - Évaluation de l'action de formation par les stagiaires
 - Bilan de l'action de formation

8. Modalités d'information et d'accueil

Nos salles sont accessibles aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant selon les dispositions réglementaires en vigueur. Nous pouvons répondre à d'autres spécificités sur demande (mobilier, boucle à induction magnétique...). Cela ferait l'objet d'un avenant à la convention de formation.

Une convocation à la session de formation est adressée 10 jours avant la session de formation. Le candidat reçoit en même temps le programme et le règlement intérieur.

Le formateur prend en charge les stagiaires dès leur arrivée. Il gère l'emploi du temps et propose de prendre les repas de la pause déjeuner en commun.

Un tour de table permet aux stagiaires de se présenter, d'exprimer ce qu'ils attendent de la formation et les applications qu'ils en feront dans leur activité professionnelle. Cela permet au formateur de prévoir le transfert des compétences à faciliter. Il rappelle les objectifs de la formation avant de commencer le programme.

Les questions sont libres et participent à la richesse des échanges et au rythme des différentes interventions.

9. Modalités de contrôle continu

Des questionnaires à réponses ouvertes sont proposés le lendemain matin des jours de formation. Une autocorrection est aussitôt effectuée. Ce questionnaire n'est pas noté et n'entre pas dans l'évaluation finale du candidat.

Une étude de cas est réalisée in situ, avec du matériel professionnel de mesure, et confrontée aux avis des pairs puis à celui du formateur.

La répétition et la reformulation sont régulièrement pratiquées.

10. Modalités d'évaluation des acquisitions

En fin de session, chaque candidat doit répondre à un QCM. Le résultat du QCM compte pour la validation des connaissances acquises pendant le stage. Une attestation de compétences est remise si un nombre suffisant de bonnes réponses est atteint.

Choisir **LIESS ACCESS** pour l'expertise et la complémentarité des intervenants

LIESS ACCESS s'associe les compétences de formateurs et intervenants spécialisés dans leur domaine et ayant une solide expérience de terrain, afin de délivrer des formations de qualité. LIESS ACCESS met tout en œuvre pour que les bénéficiaires des formations soient rapidement opérationnels et autonomes dans l'exercice des acquis de la formation au sein de leur activité professionnelle.

Dans le cadre de la certification QUALIOP1, LIESS ACCESS vise l'excellence dans toutes ses prestations.

Important ! Une assistance à distance après formation est assurée pour le premier chantier ou dossier.

Cette formation permet d'être référencé(e) sur le réseau professionnel HANDI-RENOV.

Thierry LIES,

Dirigeant de LIESS ACCESS, expert dans l'audit d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des bâtiments et aménagements.

Consultant-formateur qualifié OPQIBI pour la prise en charge du handicap, responsable et concepteur des formations, gestionnaire du réseau de professionnels HANDI-RENOV.



Session de formation à Paris (75)